N° d'enregistrement
DAJI/2023/129/D

Direction Générale des Services
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Affaire suivie par : Aurélie LAGNEL

Téléphone : 01 69 47 90 15
Email : sagj@univ-evry.fr

DECISION

du 24 mars 2023 portant proclamation des résultats des élections partielles des représentants du personnel et des usagers à la Commission de la Recherche

Date d'application : 24 mars 2023

Le Président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Vu le code de l'éducation, et en particulier les articles D719-7 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, et en particulier les articles 16, 24, 27, 41 et suivants ;
Vu la décision DAJI/2022/152/D du 25 novembre 2022 de proclamation des résultats des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche ;
Vu la décision DAJI/2023/27/D du 6 février 2023 d'organisation d'élections partielles de représentants du personnel et de représentants des usagers à la Commission de la Recherche ;
Vu la décision DAJI/2023/127/D du 28 février 2023 portant modification de la décision DAJI/2023/27/D du 6 février 2023 d'organisation d'élections partielles de représentants du personnel et de représentants des usagers à la Commission de la Recherche ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement dressés le 9 mars 2023.

DECIDE

Article 1 : Résultats de l'élection partielle d'un représentant du personnel à la Commission de la Recherche

I. Résultats du scrutin

- **Collège B des personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches - circonscription 2 : 1 siège restant à pourvoir**

Lorsqu'un seul siège est à pourvoir, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud à Versailles. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

N° d'enregistrement
DAJI/2023/129/D

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Elu (es)
21	2	0	2	BRICE-DELAJOUX Claire	2	1

- **Collège G des étudiants doctorants - circonscription 2 : 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants**

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral.

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 8/2 = 4

Inscrits	Votants	Bulletins blancs ou nuls	Total des suffrages exprimés	Candidats	Voix obtenues	Sièges obtenus directement par rapport au quotient électoral	Reste	Sièges obtenus au plus fort reste	Elu (es)
91	6	0	6	Au service de la Recherche !	6	2	0	0	2
				EURECA - FENEC	0	0	0	0	

II. Proclamation des résultats à l'élection partielle de représentants du personnel et de représentants des usagers à la Commission de la Recherche

- Est proclamée élue en qualité de représentant du collège B des personnels titulaires d'une habilitation à diriger des recherches - circonscription 2 à la Commission de la Recherche :

  Claire BRICE-DELAJOUX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud à Versailles. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

N° d'enregistrement
DAJI/2023/129/D

- Sont proclamés élus en qualité de représentants du collège G des étudiants doctorants - circonscription 2 à la Commission de la Recherche :

  Titulaires :

  Casimir LAMBONI
  Manon CONTRERAS

Article 2 : Proclamation des résultats

Les résultats ci-dessus proclamés seront affichés sans délai sur les sites de l'université.

Vincent BOUHIER

Président de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

UNIVERSITE D'EVRY
Vincent BOUHIER
Président
PARIS-SACLAY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud à Versailles. La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr